PR-1082

Renouvellement et acquisition de véhicules et engins

74 objets
25 fiches

VILLE DE GENÈVE

VILLE DE GENÈVE

PR-1082

Délibération I

Véhicules lourds et remorques

PR-1082 **Fiche(s) A01**

Renouvellement

Département(s)
Département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service du génie civil (GCI)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 1

Type(s) **Poids lourd** aspiratrice de boues

Âge[1] 30.9 années

Utilisation[1] 149'200 km

1.2 Véhicule prévu

Type **Poids lourd** aspiratrice de boues

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	antérieur EURO 1*	*> 8.00*	*> 0.36*
Futur	Diesel	1	EURO 6	0.40	0.01
Diminution des émissions[2]				**> 95%**	**> 97%**

* véhicule antérieur aux premières normes de pollution EURO (base de calcul utilisée : EURO 1)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—.

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) A02**

Acquisition

Département(s)
Département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service du génie civil (GCI)

1. Véhicule(s)

1.1 Motifs d'acquisition

Afin de répondre à la Directive d'exploitation des réseaux publics d'assainissement des eaux édictée par la Direction générale de l'eau (DGEau), le GCI dispose d'une équipe pour les contrôles des canalisations et des ouvrages spéciaux du réseau d'assainissement secondaire. Le véhicule actuel, équipé d'un matériel spécifique (inspection par caméra notamment), doit être remplacé pour répondre à tous les types d'interventions rencontrés et satisfaire aux contraintes de charges induites par l'équipement.

1.2 Véhicule prévu

Nombre d'objets 1

Type **Poids lourd** inspection canalisations

2. Environnement

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales en fonction des conditions d'utilisation du véhicule.
Les critères d'évaluation des performances environnementales d'un véhicule se concentrent sur : les émissions polluantes atmosphériques(1) (CO2, CO, NOx, particules), les émissions sonores et le recyclage des matériaux en fin de vie.
Ainsi, la possibilité de choisir un véhicule équipé d'une motorisation efficiente (hybride, gaz naturel, 100% électrique, etc.) sera favorisée.

PR-1082 **Fiche(s) A03**

Renouvellement

Département(s)
Département de l'environnement et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service des espaces verts (SEVE)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1	
Type(s)	**Poids lourd**	multibenne
Âge(1)	21.1 années	
Utilisation(1)	592'000 km	

1.2 Véhicule prévu

Type	**Poids lourd**	multibenne

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant(2)	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	EURO 1	8.00	0.36
Futur	Diesel	1	EURO 6	0.40	0.01
Diminution des émissions(2)				**95%**	**97%**

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) A04 – A05**

Renouvellement

Département(s)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service Voirie – Ville propre (VVP)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 2

Type(s) **Poids lourd** benne à ordures ménagères (BOM)

Âge[1] (moyenne) 21.9 années

Utilisation[1] (moyenne) 181'000 km

1.2 Véhicule prévu

Type **Poids lourd** BOM grue

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	2	EURO 1	8.00	0.36
Futur	Diesel	2	EURO 6	0.40	0.01
Diminution des émissions[2]				**95%**	**97%**

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) A06 – A07**

Renouvellement

Département(s)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service Voirie – Ville propre (VVP)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 2

Type(s) **Poids lourd** pont basculant

Âge[1] (moyenne) 15.9 années

Utilisation[1] (moyenne) 170'350 km

1.2 Véhicule prévu

Type **Poids lourd** pont basculant

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	EURO 2	7.00	0.15
	Diesel	1	EURO 3	5.00	0.10
Futur	Diesel	2	EURO 6	0.40	0.01
Diminution des émissions[2]				**93%**	**92%**

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) A08**

Renouvellement

Département(s)
Département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service du génie civil (GCI)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1
Type(s)	**Remorque** compresseur
Âge(1)	38.2 années
Utilisation(1)	3'900 heures (données compteur non fiables)

1.2 Véhicule prévu

Type **Remorque** compresseur

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant(2)	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	antérieur norme OETV*	*> 9.20*	*> 0.70*
Futur	Diesel	1	Phase IV	0.400	0.025
Diminution des émissions(2)				**> 95%**	**> 96%**

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) A09 – A11**

Renouvellement

Département(s)
Département des constructions et de l'aménagement (DCA)
Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service du génie civil (GCI)
Grand Théâtre de Genève (GTG)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	3	
Type(s)	**Remorque**	transport d'engins
	Remorque	pont
Âge[(1)] (moyenne)	38.1 années	

1.2 Véhicule prévu

Type	**Remorque**	transport d'engins
	Remorque	pont

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales (qualité de la construction, choix des matériaux, etc.).

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015.

PR-1082 **Fiche(s) A12**

Acquisition

Département(s)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service logistique et manifestations (LOM)

1. Véhicule(s)

1.1 Motifs d'acquisition

Afin d'améliorer son efficacité dans le cadre de l'entretien du mobilier urbain, en particulier des bancs publics, le LOM a besoin d'une remorque 3.5 tonnes équipée d'une petite grue électrique. Ici aussi, cette acquisition apportera davantage de confort et de sécurité aux employé-e-s.

1.2 Véhicule prévu

Nombre d'objets 1

Type **Remorque** pont grue

2. Environnement

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales (qualité de la construction, choix des matériaux, etc.).

PR-1082 **Fiche(s) A13 – A14**

Renouvellement

Département(s)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service des espaces verts (SEVE)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 2

Type(s) **Remorque** pont basculant

Âge[(1)] (moyenne) 11.7 années

1.2 Véhicule prévu **Type** **Remorque** pont basculant

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales (qualité de la construction, choix des matériaux, etc.).

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015.

VILLE DE GENÈVE

PR-1082

Délibération II

Véhicules légers et engins spécifiques

PR-1082 **Fiche(s) B01**

Renouvellement

Département(s)
Département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service du génie civil (GCI)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1
Type(s)	**Engin** excavatrice
Âge[1]	36.4 années
Utilisation[1]	3'300 heures (données compteur non fiables)

1.2 Véhicule prévu

Type	**Engin** excavatrice

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	antérieur norme OETV*	*> 9.20*	*> 0.70*
Futur	Diesel	1	Phase IV	0.400	0.025
Diminution des émissions[2]				**> 95%**	**> 96%**

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082

Fiche(s) B02
B07

Renouvellement

Département(s)
Département des constructions et de l'aménagement (DCA)
Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service du génie civil (GCI)
Service des sports (SPO)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 2

Type(s) **Engin** élévateur à fourches

Âge[1] (moyenne) 35.5 années

Utilisation[1] (moyenne) 12'500 heures

1.2 Véhicule prévu

Type **Engin** élévateur à fourches

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement

Engins 100% électrique

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

PR-1082 **Fiche(s) B03**

Acquisition

Département(s)
Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Grand Théâtre de Genève (GTG)

1. Véhicule(s)

1.1 Motifs d'acquisition

Le GTG gère la manutention du matériel et des décors entre ses différents sites (ateliers, scènes, sites de stockage, etc.). Actuellement, beaucoup de chargements et de déchargements doivent se faire encore manuellement. L'acquisition d'un chariot élévateur à fourches permettrait de remédier à cette situation et de préserver le dos des employé-e-s.

1.2 Véhicule prévu

Nombre d'objets 1

Type **Engin** élévateur à fourches

2. Environnement

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales en fonction des conditions d'utilisation du véhicule.
Les critères d'évaluation des performances environnementales d'un véhicule se concentrent sur : les émissions polluantes atmosphériques(1) (CO2, CO, NOx, particules), les émissions sonores et le recyclage des matériaux en fin de vie.
Ainsi, la possibilité de choisir un véhicule équipé d'une motorisation efficiente (hybride, gaz naturel, 100% électrique, etc.) sera favorisée.

PR-1082 **Fiche(s) B04**

Acquisition

Département(s)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service logistique et manifestations (LOM)

1. Véhicule(s)

1.1 Motifs d'acquisition

Dans le cadre de l'entretien des véhicules et du hangar du site sis François-Dussaud 10, le LOM a besoin d'une petite nacelle à ciseaux. Celle-ci doit permettre aux employé-e-s chargé-e-s de la maintenance des véhicules d'accéder et de travailler en toute sécurité, dans le respect des prescriptions légales, sur la partie supérieure des camions, laquelle se situe généralement à plus de 3 mètres de hauteur. Par ailleurs, elle servira aussi à l'entretien et au nettoyage du hangar.

1.2 Véhicule prévu

Type	**Engin**	nacelle
Nombre d'objets	1	

2. Environnement

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales en fonction des conditions d'utilisations de l'engin.

PR-1082

Fiche(s) B05 – B06 B09

Renouvellement

Département(s)
Département de la culture et du sport (DCS)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service des sports (SPO)
Service des espaces verts (SEVE)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 3

Type(s) **Engin** tondeuse

Âge[1] (moyenne) 12.6 années

Utilisation[1] (moyenne) 2'400 heures

1.2 Véhicule prévu

Type **Engin** tondeuse

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	antérieur norme OETV*	*> 9.20*	*> 0.70*
	Diesel	2	Phase II	8.00	0.80
Futur	Diesel	3	Phase IV	0.400	0.025
Diminution des émissions[2]				**> 95%**	**> 96%**

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) B08**

Renouvellement

Département(s)
Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service des sports (SPO)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1
Type(s)	**Engin** surfaceuse à glace
Âge(1)	18.1 années
Utilisation(1)	5'800 heures

1.2 Véhicule prévu

Type	**Engin** surfaceuse à glace

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant(2)	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / km]	PM (particules fines) [g / km]
Actuel	Essence	1	antérieur norme OETV*	*> 9.20*	*> 0.70*
Futur	Electrique	1	*véhicule électrique*	0.000	0.000
Diminution des émissions directes(2)				**100%**	**100%**

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) B10**

Renouvellement

Département(s)
Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service des sports (SPO)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1
Type(s)	**Engin** tracteur
Âge(1)	11.4 années
Utilisation(1)	2'000 heures

1.2 Véhicule prévu — **Type** **Engin** tracteur

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement

Engin 100% électrique

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)

PR-1082 **Fiche(s) B11-19**

Renouvellement

Département(s)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service Voirie – Ville propre (VVP)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 9

Type(s) **Engin** balayeuse légère

Âge[1] (moyenne) 13.5 années

Utilisation[1] (moyenne) 14'700 heures

1.2 Véhicule prévu

Type **Engin** balayeuse légère

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	3	antérieur norme OETV*	*> 9.20*	*> 0.70*
	Diesel	6	Phase I	9.20	0.70
Futur	Diesel	9	Phase IV	0.400	0.025
Diminution des émissions[2]				**> 95%**	**> 96%**

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) B20-29**

Renouvellement

Département(s)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service Voirie – Ville propre (VVP)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 10

Type(s) **Engin** laveuse légère

Âge[1] (moyenne) 22.8 années

Utilisation[1] (moyenne) 11'200 heures

1.2 Véhicule prévu **Type** **Engin** laveuse légère

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	10	antérieur norme OETV*	*> 9.20*	*> 0.70*
Futur	Diesel	10	Phase IV	0.400	0.025
Diminution des émissions[2]				**> 95%**	**> 96%**

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) B30-39**

Renouvellement

Département(s)
Département de la culture et du sport (DCS)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service des sports (SPO)
Service des espaces verts (SEVE)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	10
Type(s)	**Transporteur** pont basculant **Engin** tracteur **Engin** porte-outils
Âge[1] (moyenne)	14.4 années
Utilisation[1] (moyenne)	3'400 heures

1.2 Véhicule prévu

Type	**Transporteur** pont **Transporteur** pont basculant

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Essence	1	antérieur norme OETV*	*> 9.20*	*> 0.70*
	Essence	1	Phase I	9.20	0.70
	Diesel	1	Phase I	9.20	0.70
	Diesel	7	Phase II	8.00	0.80
Futur	Electrique	10	*véhicule électrique*	0.000	0.00
Diminution des émissions directes[2]				**100%**	**100%**

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—.

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082

Fiche(s) B40
B43
Renouvellement

Département(s)
Département des constructions et de l'aménagement (DCA)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service du génie civil (GCI)
Service logistique et manifestations (LOM)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 2

Type(s) **Utilitaire léger** fourgon

Âge[1] (moyenne) 12.5 années

Utilisation[1] (moyenne) 155'000 km

1.2 Véhicule prévu

Type **Utilitaire léger** fourgon

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / km]	PM (particules fines) [g / km]
Actuel	Diesel	2	EURO 3	0.78	0.10
Futur	Diesel ou Gaz naturel	2	EURO 6	0.060	0.005
Diminution des émissions[2]				**92%**	**95%**

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) B41 – B42**

Renouvellement

Département(s)
Département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service du génie civil (GCI)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 2

Type(s) **Utilitaire léger** fourgon

Âge[1] (moyenne) 12.3 années

Utilisation[1] (moyenne) 76'000 km

1.2 Véhicule prévu **Type** **Utilitaire léger** fourgon

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / km]	PM (particules fines) [g / km]
Actuel	Essence	2	EURO 3	0.15	---
Futur	Electrique	2	*véhicule électrique*	0.000	0.000
Diminution des émissions directes[2]				**100%**	**100%**

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) B44 – B53**

Renouvellement

Département(s)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service logistique et manifestations (LOM)
Service Voirie – Ville propre (VVP)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	10	
Type(s)	**Utilitaire léger**	BOM
	Utilitaire léger	pont
	Utilitaire léger	pont basculant
Âge[1] (moyenne)	21.9 années	
Utilisation[1] (moyenne)	164'000 km	

1.2 Véhicule prévu

Type	**Utilitaire léger**	BOM
	Utilitaire léger	pont basculant

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / km]	PM (particules fines) [g / km]
Actuel	Diesel	5	antérieur EURO 1*	*> 0.78*	*> 0.25*
		1	EURO 1	*> 0.78*	0.25
	Diesel	1	EURO 2	*> 0.78*	0.17
	Diesel	3	EURO 3	0.78	0.10
Futur	Diesel	10	EURO 6	0.125	0.005
Diminution des émissions[2]				**> 83%**	**> 97%**

* véhicule antérieur aux premières normes de pollution EURO (base de calcul utilisée : EURO 1)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—.

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082

Fiche(s) B54 – B56
B58 – B59
Renouvellement

Département(s)
Département de la culture et du sport (DCS)
Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Grand Théâtre de Genève (GTG)
Musée d'ethnographie (MEG)
Service administratif et technique (SAT)
Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF)
Service Voirie – Ville propre (VVP)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 5

Type(s) **Utilitaire léger** fourgon
Voiture livraison

Âge[1] (moyenne) 14.6 années

Utilisation[1] (moyenne) 105'000 km

1.2 Véhicule prévu

Type **Voiture** livraison

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant[2]	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g/km]	PM (particules fines) [g/km]
Actuel	Diesel	1	EURO 1	*> 0.78*	0.25
	Diesel	2	EURO 3	0.78	0.10
	Essence	2	EURO 3	0.21	---
Futur	Essence ou Gaz naturel	5	EURO 6	0.082	0.005
Diminution des émissions[2]				**> 77%**	**96%**

3. Finances

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) B57**

Renouvellement

Département(s)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1	
Type(s)	**Voiture**	break
Âge(1)	12.1 années	
Utilisation(1)	203'500 km	

1.2 Véhicule prévu

Type	**Voiture**	break

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant(2)	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / km]	PM (particules fines) [g / km]
Actuel	Essence	1	EURO 3	0.21	---
Futur	Essence ou Gaz naturel	1	EURO 6	0.082	0.005
Diminution des émissions(2)				**60%**	**n.c.**

3. Finances

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)
(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

PR-1082 **Fiche(s) B60**

Renouvellement

Département(s)
Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)
Service des sports (SPO)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1	
Type(s)	**Agrégat**	fraiseuse à neige
Âge(1)	26.9 années	

1.2 Véhicule prévu

Type	**Agrégat**	fraiseuse à neige

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales (qualité de la construction, choix des matériaux, etc.).

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015.